

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 avril 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 30 avril 2024**, à **19 h 15**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 — 945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapierre, président du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Stéphane LAPIERRE — Président
Serge BROSSARD — Communauté
Sonia FALARDEAU — Personnel soutien
Alexandre LAFORGE — Communauté
Alexandre PETTIGREW — Parent
Maxim PILOTE — Directeur d'établissement
Christian SAVARD — Communauté
Clémence MORIN — Communauté
Guillaume CHÉNARD – Personnel professionnel
Patrick-André LAVOIE — Communauté
Karine GAGNON — Personnel-cadre
Martin TRUDEL — Parent
Sébastien POMERLEAU – Parent
Éric CANTIN — Personnel enseignant

Christian PLEAU — Directeur général
Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice par intérim du Service du secrétariat général et des communications

ABSENCES

Martin CORBEIL — Parent

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 avril 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière 30 avril 2024.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.A. 067-23-24

Il est proposé par Serge Brossard, appuyé par Éric Cantin d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum;
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 1.3. Déclaration de conflits d'intérêts.
2. Intervention du public
3. Procès-verbal
 - 3.1. Séance ordinaire du CA tenu le 26 03 2024;
 - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 03 2024
4. Correspondance et documents informatifs
5. Affaires reportées pour prise de décision
6. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 6.1 Calendrier des séances du Conseil d'administration 2024-2025 - Adoption
 - 6.2 Calendrier des rencontres des comités 2024- 2025 - Adoption
 - 6.3 Modification du règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du Conseil d'administration du CSS des Découvreurs - Adoption
 - 6.4 Structure administrative des gestionnaires 2024-2025 – Approbation
 - 6.5 Tarification du transport excédentaire pour l'année scolaire 2024-2025 - Adoption
 - 6.6 Tarification du transport du midi pour l'année scolaire 2024-2025 - Adoption
 - 6.7 Planification des besoins en espace 2023- 2028 – Adoption

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 avril 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs**

7. Présentations sans prise de décision – période réservée aux invités, directions de services
 - 7.1. Présentation du rapport financier estimatif 2023-2024
8. Rapports
 - 8.1. Rapport du président du CA;
 - 8.2. Rapport du DG;
 - 8.3. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique;
 - 8.4. Rapport du Comité de vérification;
 - 8.5. Rapport du Comité des ressources humaines.
9. Affaires et questions diverses
 - 9.1. Période de questions;
 - 9.2. Suivis aux questions.
10. Dossiers à huis clos
11. Levée de la séance

1.3 DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune.

2. INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune.

3. PROCÈS-VERBAL

3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU CA TENUE LE 26 03 2024

C.A. 068-23-24

Il est proposé par Alexandre Pettigrew, appuyé par Alexandre Laforge et résolu unanimement de :

- 1) **DISPENSER** la secrétaire générale par intérim de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 26 mars 2024;
- 2) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 26 mars 2024 tel qu'il a été rédigé.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 avril 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs**

**3.2. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 26 03 2024**

Le directeur général mentionne que la modification des actes d'établissements de l'école secondaire De Rochebelle et du centre d'éducation des adultes Le Phénix a été approuvée par le comité de parent.

4. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

Aucun.

5. AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

Aucune.

6. AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

**6.1. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
2024-2025 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT les prescriptions de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT l'article 6.3 du Règlement relatif aux règles de régie interne et de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs

C.A. 069-23-24

Il est proposé par Clémence Morin, appuyée par Christian Savard et résolu unaniment de :

- 1) **FIXER** les séances régulières du Conseil d'administration du Centre de services scolaires aux dates et aux heures suivantes, et ce, pour l'année scolaire 2024-2025 :

27 août 2024 19 h 15
29 octobre 2024 19 h 15
17 décembre 2024 19 h 15
28 janvier 2025 19 h 15
25 mars 2025 19 h 15
27 mai 2025 19 h 15

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 avril 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs**

6.2. CALENDRIER DES RENCONTRES DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2025 – ADOPTION

CONSIDÉRANT les prescriptions de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT l'article 6.3 du Règlement relatif aux règles de régie interne et de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs

C.A. 070-23-24

Il est proposé par Serge Brossard, appuyé par Patrick-André Lavoie et résolu unanimement de :

- 1) **FIXER** les séances des comités du Conseil d'administration du Centre de services scolaires aux dates suivantes, et ce, pour l'année scolaire 2024-2025 :

Comité de vérification :

- 20 août
- 10 décembre
- 1^{er} avril

Comité de gouvernance :

- 3 décembre
- 11 février
- 18 mars

Comité des ressources humaines :

- 21 août
- 22 octobre
- 17 mars

6.3 MODIFICATION AU RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE CERTAINES FONCTIONS ET DE CERTAINS POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS - ADOPTION

CONSIDÉRANT les modifications à la Loi sur l'instruction publique qui obligent la production des documents 7 jours avant la tenue des séances du Conseil rendant très difficile l'adoption des différents plans dans les délais prescrits par les conventions collectives;

CONSIDÉRANT que les modifications sont proposées afin d'accorder la flexibilité nécessaire au Centre de services scolaire des Découvreurs pour maintenir une gestion agile des effectifs nécessaires à la réalisation de son plan d'engagement et sa mission.

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 avril 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs

C.A. 071-23-24

Il est proposé par Serge Brossard, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unanimement de :

- 1) **ADOPTER** les amendements proposés au *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs* déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 071-23-24.

6.4 STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES GESTIONNAIRES (ÉCOLES, CENTRES ET SERVICES) 2024-2025 - APPROBATION

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* (RLRQ, c. I-13.3, a. 451);

CONSIDÉRANT que l'article 133 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* (RLRQ, c. I-13.3, a. 451) prévoit qu'une consultation pour chaque association de cadres doit être tenue dans un délai d'au moins 30 jours avant l'adoption de la structure administrative, à moins que le centre de services scolaire et les associations de cadres n'en conviennent autrement;

CONSIDÉRANT l'article 13.1 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT les retours de consultations des associations suivantes, lesquelles consultations sont déposées au soutien des présentes sous la cote C.A. 072-23-24 :

- a) Association québécoise des cadres scolaires;
- b) Association québécoise du personnel de direction des écoles;
- c) Regroupement des directions d'écoles du Centre de services scolaire des Découvreurs;

CONSIDÉRANT le retour favorable du Comité des ressources humaines dont la rencontre s'est tenue le mardi 23 avril 2024;

C.A. 072-23-24

Il est proposé par Guillaume Chénard, appuyé par Alexandre Laforge et résolu unanimement de :

- 1) **APPROUVER** la structure administrative des établissements (écoles et centres) et des services pour 2024-2025, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 072-23-24;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 avril 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs**

2) PROCÉDER à l'ajout des postes suivants dès le 1^{er} juillet 2024 :

- a) Un (1) poste de direction des Services éducatifs;
- b) Un (1) poste de coordonnateur au Service des ressources humaines;
- c) Un (1) poste de direction adjointe à l'école du Campanile;
- d) Un (1) poste de direction adjointe à l'école Notre-Dame-de-Foy;
- e) Un (1) poste de direction adjointe à l'école Fernand-Seguin;
- f) Un (1) poste de direction adjointe à la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette.

3) PROCÉDER à l'abolition du poste suivant dès le 1^{er} juillet 2024 :

- a) Un (1) poste de conseiller en gestion de personnel au Service des ressources humaines

6.5 TARIFICATION DES PLACES EXCÉDENTAIRES DU TRANSPORT EXCLUSIF POUR LES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE POUR L'ANNÉE 2024-2025 - ADOPTION

CONSIDÉRANT que les revenus de transport excédentaire sont importants pour l'équilibre budgétaire du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation associé au transport scolaire établi à 1,50 %

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de vérification de proposer au Conseil d'administration du Centre de services scolaires des Découvreurs d'indexer la tarification des places excédentaires au taux de l'indice des prix à la consommation associé au transport scolaire;

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement relatif au transport scolaire* du Centre de services scolaire des Découvreurs;

CONSIDÉRANT les articles 16.1 et 16.2 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

C.A. 073-23-24

Il est proposé par Alexandre Pettigrew, appuyé par Éric Cantin et résolu unanimement de :

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 avril 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs**

- 1) **DÉTERMINER** la tarification des places excédentaires du transport exclusif à 198 \$ par élève, et ce, pour l'année scolaire 2024-2025;
- 2) **DÉTERMINER** la tarification des places excédentaires du transport exclusif à 341 \$ par famille lorsqu'il y a deux (2) enfants et plus, et ce, pour l'année scolaire 2024-2025

6.6 TARIFICATION POUR LE TRANSPORT DU MIDI POUR L'ANNÉE 2024-2025 - ADOPTION

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement relatif au transport scolaire* du Centre de services scolaire des Découvreurs;

CONSIDÉRANT les articles 16.1 et 16.2 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir le transport du midi comme une alternative à prix raisonnable aux services offerts le midi par le service de garde;

CONSIDÉRANT que le transport du midi constitue un service non subventionné qui doit s'autofinancer;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de vérification de proposer au Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs l'indexation de 1,5 % de la tarification de son service de transport du midi;

C.A. 074-23-24

Il est proposé par Christian Savard, appuyé par Patrick-André Lavoie et résolu unanimement de :

- 1) **DÉTERMINER** la tarification du transport du midi à 441 \$ par élève, et ce, pour l'année scolaire 2024-2025;
- 2) **DÉTERMINER** la tarification du transport du midi à 771 \$ par famille lorsqu'il y a deux (2) enfants et plus, et ce, pour l'année scolaire 2024-2025.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 avril 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs**

6.7 PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2023-2028 – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'article 272.6 de la loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les plus récentes prévisions de croissance du nombre d'élèves au secteur primaire et au secteur secondaire entraînant à terme de nouveaux besoins d'espace;

C.A. 075-23-24

Il est proposé par Martin Trudel, appuyé par Clémence Morin et résolu unanimement de :

- 1) **ADOPTER** le document Planification des besoins d'espace 2023-2028 lequel est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 075-23-24;
- 2) **TRANSMETTRE** le document aux municipalités concernées par ces besoins d'espace.

7. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION — PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

7.1 Présentation du rapport financier estimatif 2023-2024

8. RAPPORTS

8.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA

Aucun.

8.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente son rapport. Il mentionne que nous sommes en campagne de cyber sécurité et que les membres du CA doivent visionner les capsules informatives. Il mentionne également qu'au CA de mai 2024, il présentera un projet pour de nouvelles aires de desserte.

8.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Aucun.

8.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Aucun.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 avril 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs**

8.5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun.

9. AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9.1. PÉRIODE DE QUESTIONS

9.2. SUIVI AUX QUESTIONS

Aucun.

10. DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C.A. 076-23-24

Il est proposé par Patrick-André Lavoie, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unanimement de lever la séance du Conseil d'administration du 30 avril 2024.

Il est 21 h14.

Le président,



Stéphane Lapierre

La secrétaire générale par intérim,



Marie-Pierre Lamarche